

Indemnités arbitrage

Indemnités de matchs en championnat

N2F / N3M délégation CNA	80,00€
N3F territoriale / Prénationale M & F	50,00€
Excellence M & F	45,00€
Honneur M	35,00€
1 ^{ère} division territoriale M & F	28,00€
2 ^{ème} division territoriale M & F	24,00€
3 ^{ème} , 4 ^{ème} , 5 ^{ème} division territoriale M	22,00€
U19M & U20F	22,00€
U17F & U18M – Championnat de France	30,00€
U17 M & F - U15M & U16F	22,00€
Juges Arbitres Jeunes (délégation CTA > CLUB)	11,00€
Championnats Jeunes Territoriaux (championnats départementaux sur désignation CTA)	15,00€
Finalités Jeunes Territoriaux	20,00€
Hand Fauteuil	22,00€
Hand Adapté (tournoi)	28,00€

Indemnités arbitrage

Indemnités de matchs en coupe et challenge

<i>Coupe de France " Niveau Régional "</i>	Tours Régionaux	Finales de secteurs + de zones
	50,00 €	60,00 €
<i>Coupe de France " Niveau Départemental "</i>	Tours Départementaux	Finales de secteurs + de zones
	28,00 €	60,00 €
<i>Coupe des Pays de la Loire " Niveau Régional "</i>	Jusqu'aux 1/4 Finales inclus	1/2 Finales et Finale
	50,00 €	50,00 €
<i>Coupe des Pays de la Loire " Niveau Départemental "</i>	Jusqu'aux 1/8 Finales inclus	1/4 ; 1/2 Finales et Finale
	28,00 €	28,00 €
<i>Coupe Départementale et Challenge</i>	28,00 €	
<i>Matches Amicaux</i>	Niveau National	Niveau Régional
	50,00 €	30,00 €

Indemnités arbitrage

Juges Accompagnateurs Territoriaux

Accompagnement JA T1/T2 et JAJ T1/T2	40,00€
Accompagnement JA T3 et JAJ T3	30,00€

Indemnités arbitrage

Indemnités kilométriques

	2020/2021
National - par Juge Arbitre	Cf guide financier FFHB
Territorial (en solo) + remboursement des tickets auto-routiers sur présentation des justificatifs	0,32 € du Km
Territorial(en binôme) - Remboursement sur la base d'une seule voiture uniquement	0,40 € du Km
Péages auto-routiers = Sur présentation <u>obligatoire</u> des justificatifs	OUI

* Kilomètres Aller/Retour

Pour les binômes utilisant 2 véhicules pour se déplacer, la règle est la même ; un seul des 2 arbitres doit percevoir l'indemnité (0,40 €/km), libre à vous de partager ensuite. Pas de dérogation possible.

Indemnités arbitrage

Extrait Guide financier FFHandball – Niveau Championnat de France

CHAMPIONNATS DE FRANCE MASCULIN ET FÉMININ ET COUPE DE FRANCE NATIONALE (HORS FINALES)

	D1M	D1F D2M	D2F N1M	N1F N2M	N2F	N3M	-18 ANS
					matches du vendredi au dimanche inclus		
Rencontre en semaine (lundi au vendredi inclus)	700 €	450 €	340 €	220 €			
Rencontre le week-end (samedi-dimanche)	600 €	350 €	240 €	120 €	80 €	80 €	30 €

COUPE DE FRANCE DÉPARTEMENTALE ET RÉGIONALE MASCULINE ET FÉMININE

Du 1 ^{er} au 5 ^e tour	tarif du territoire du club recevant
Finales de zones et de secteurs	60 € par juge-arbitre et par tournoi
Finales régionales et départementales masculines et féminines	100 € par juge-arbitre

Indemnités arbitrage

Extrait Guide financier FFHandball – Niveau Championnat de France

• Pour les juges-arbitres nationaux, ~~juges-arbitres jeunes~~ et juges-délégués nationaux

Cf. article 91.2.3 des règlements généraux.

• Tous championnats de France et Coupe de France nationale (y compris finales)

Les indemnités de déplacement se calculent aux frais réels.

- train obligatoire au-delà de 250 km aller (entre le domicile du juge-arbitre et le lieu de compétition*).
- remboursement sur la base du tarif SNCF :
 - pour le groupe Élite : 1^{re} classe avec carte d'abonnement « Fréquence 1^{re} »,
 - pour le groupe pré-Élite et le groupe fédéral « Avenir » : 2^e classe, avec carte weekend « Escapade ».
- déplacement en véhicule ** remboursé selon les indemnités kilométriques du barème fiscal en vigueur, plafonné à 7 CV.
- après validation du vice-président de la FFHandball ou de son mandataire, des autorisations de transport particulières pourront être accordées.

* Le transport des juges-arbitres est pris en charge par le club recevant depuis la gare d'arrivée « grandes lignes » jusqu'au lieu de compétition (TER, RER, etc., exclus)

** Concerne :

- les trajets en véhicule en dessous de 250 km aller (1 seul véhicule à partir du point de regroupement des 2 juges-arbitres),
- les trajets domicile / gare SNCF (à l'aller comme au retour).

FRAIS D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION (cf. modalités précisées dans la circulaire)

HÔTEL	Maximum 80 € / binôme ou 40 € / nuitée et sur présentation de justificatifs. Maximum 65 € pour le cas où un seul juge-arbitre est hébergé en hôtel.
RESTAURANT	Maximum 20 € / repas (2 repas max. par match et par juge-arbitre) et sur présentation de justificatifs.

• Coupe de France départementale et régionale masculine et féminine (hors finales)

Du 1 ^{er} au 5 ^e tour	tarif du territoire du club recevant
Finales de secteurs et de zones	0,30 € / km par juge-arbitre

Indemnités arbitrage

Extrait Guide financier FFHandball – Niveau Championnat de France

Voiture

Le barème fiscal des indemnités kilométriques permet l'évaluation des frais de déplacement relatifs à l'utilisation d'un véhicule par les salariés optant pour le régime des frais réels déductibles. Ce barème est diffusé par un arrêté du 26 février 2020.

Puissance fiscale	Kilométrage parcouru à titre professionnel		
	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 cv et moins	$d \times 0,456$	$(d \times 0,273) + 915$	$d \times 0,318$
4 cv	$d \times 0,523$	$(d \times 0,294) + 1\,147$	$d \times 0,352$
5 cv	$d \times 0,548$	$(d \times 0,308) + 1\,200$	$d \times 0,368$
6 cv	$d \times 0,574$	$(d \times 0,323) + 1\,256$	$d \times 0,386$
7 cv et plus	$d \times 0,601$	$(d \times 0,340) + 1\,301$	$d \times 0,405$

d = distance parcourue à titre professionnel en km

Pour en savoir plus sur les frais professionnels véhicule.